

MAIRIE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE

88290



CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2023 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M Hervé VAXELAIRE, Maire.

Présents : M Hervé VAXELAIRE (Maire) / M Éric MEYER / M Jean Paul ARNOULD / Mme Laurie FRICKER / M Fernand HUCHER / Mme Mylène DESILVESTRE / M Erik GRANDEMANGE / Mme Nelly BURDEVET / M Jean-Louis FIORELLI / Mme Myriam PERRIN / M Amandio NETO / Mme Laetitia RODRIGUES / M Sylvain MASSON / M Georges-Filipe NETO / Mme Valérie BERI / M Geoffrey GRISWARD.

Excusés : Mme Evelyne TOUSSAINT / M Fabrice TROMBINI / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE / Mme Linda MOREIRA / M Jonathan MANGIN / M Michael HERZOG.

Absents : Mme Nathalie PERRIN

Procurations : Mme Evelyne TOUSSAINT à M Erik GRANDEMANGE / M Fabrice TROMBINI à M Éric MEYER / Mme Linda MOREIRA à M Amandio NETO / M Jonathan MANGIN à M Georges-Filipe NETO / M Michael HERZOG à M Hervé VAXELAIRE.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Georges-Filipe NETO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2023

Le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.

Décisions prises par M le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

N°12/2022 : AUGMENTATION LIGNE DE TRESORERIE BUDGET REGIE DE CHAUFFAGE

ARTICLE 1 : d'augmenter le plafond de la ligne de trésorerie N° 10278 00160 000600320 77 conclue auprès du Crédit Mutuel de **140 000 € à 200 000 €** aux conditions suivantes (inchangées par rapport au contrat initial)

Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages

Durée maximum : jusqu'au 30 septembre 2023

Taux d'intérêt : EURIBOR 3MOIS (moyenne mensuelle) flooré à zéro + marge de 0.60 %

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.

Commission d'engagement : forfait de 50 € payable à la signature de l'avenant au contrat

Commission de non utilisation : néant

ARTICLE 2 : de signer l'avenant au contrat correspondant.

ARTICLE 3 : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Vosges, publiée et notifiée au Crédit Mutuel.

Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

N°01/2023 : MARCHÉ FOURNITURE DE SEL CAMPAGNE 2022 2023

ARTICLE 1 : de retenir la proposition de la société ROCK pour la fourniture de sel de déneigement pour la campagne 2022/2023 au tarif de 75.90 € tonne (*classe B demi sec moyen*). Le marché est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 26 250.00 € HT.

ARTICLE 2 : de signer toutes les pièces relatives à ce marché, notamment l'acte d'engagement.

ARTICLE 3 : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Vosges, publiée et notifiée à la société ROCK

Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

N°02/2023 : CONTRAT D'ENTRETIEN TERRAIN DE TENNIS

ARTICLE 1: de retenir la proposition de la société TECHNIGAZON, 18 Rue Pierre ADT à ATTON pour l'entretien des terrains de tennis à compter de 2023 pour une durée de 3 ans, pour un montant total de 6 160.00€ HT

ARTICLE 2: de signer le contrat correspondant.

ARTICLE 3: la présente décision sera transmise à Madame la Préfète des Vosges, publiée et notifiée à la société TECHNIGAZON

Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

N°12/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif Commune 2022.

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Arrête** le compte administratif **Commune 2022** suivant :

	Résultats	Restes à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	3 404 472.88	
Recettes	3 761 730.27	
Résultat d'exercice	+ 356 987.39	
<i>Investissement :</i>		
Dépenses	872 939.01	462 569.91
Recettes	849 074.80	95 369.00
Résultat d'exercice	- 23 864.21	
Résultat de clôture 2021	+ 161 437.74	
Résultat de clôture 2022	+ 137 573.53	

N°13/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif Eau 2022

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Arrête** le compte administratif **Eau 2022** suivant :

	Résultats	Reports
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	202 576.24	
Recettes	396 207.19	
Résultat d'exercice	+ 193 630.95	
<i>Investissement</i>		
Dépenses	104 119.32	15 950.00
Recettes	104 319.84	
Résultat d'exercice	+ 200.52	
Résultat de clôture 2021	+ 47 653.87	
Résultat de clôture 2022	+ 47 854.39	

N°14/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif Assainissement 2022

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Arrête** le compte administratif **Assainissement 2022** suivant :

	Résultats	Reports
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	253 215.71	
Recettes	421 570.06	
Résultat d'exercice	+ 168 354.35	
<i>Investissement</i>		
Dépenses	104 892.40	8 526.02
Recettes	139 518.20	
Résultat d'exercice	+ 34 625.80	
Résultat de clôture 2021	+ 9 054.81	
Résultat de clôture 2022	+ 43 680.61	

N°15/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF FORET 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif Forêt 2022

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Arrête** le compte administratif **Forêt 2022** suivant :

	Résultats	Restes à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	140 806.53	
Recettes	237 728.46	
Résultat d'exercice	+ 96 921.93	
Résultat de clôture 2021	+ 91 968.94	
Résultat de clôture 2022	+ 188 890.87	
<i>Investissement</i>		
Dépenses	14 794.02	1 500.00
Recettes	18 537.82	
Résultat d'exercice	+3 743.80	
Résultat de clôture 2021	-10 678.85	
Résultat de clôture 2022	-6 935.05	

N°16/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF SALLES FUNERAIRES 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif Salles Funéraires 2022

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Arrête** le compte administratif **Salles Funéraires 2022** suivant :

	Résultats	Restes à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	177.84	
Recettes	0	
Résultat d'exercice	- 177.84	
Résultat de clôture 2021	- 3 402.38	
Résultat de clôture 2022	- 3 580.22	
<i>Investissement</i>		
Dépenses		
Recettes	177.84	
Résultat d'exercice	+ 177.84	
Résultat de clôture 2021	+ 12 413.44	
Résultat de clôture 2022	+ 12 591.28	

N°17/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif Lotissement 2022

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Arrête** le compte administratif **Lotissement 2022** suivant :

	Résultats	Restes à réaliser
--	-----------	-------------------

<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	1 247 785.99	
Recettes	1 376 776.74	
Résultat d'exercice	+ 128 990.75	
Résultat de clôture 2021	+ 284 597.05	
Résultat de clôture 2022	+ 413 587.80	
<i>Investissement</i>		
Dépenses	1 333 773.49	
Recettes	1 219 760.99	
Résultat d'exercice	- 114 012.50	
Résultat de clôture 2021	- 540 643.84	
Résultat de clôture 2022	- 654 656.34	

N°18/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF CENTRE AQUALUDIQUE 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif Centre Aqualudique 2022

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,
18 voix pour
00 voix contre
01 abstention (M FIORELLI)

➤ **Arrête** le compte administratif **Centre Aqualudique 2022** suivant :

	Résultats	Restes à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	9 034.39	
Recettes	4 975.76	
Résultat d'exercice	- 4 058.63	
Résultat de clôture 2021	+ 61 693.91	
Résultat de clôture 2022	+ 57 635.28	
<i>Investissement</i>		
Dépenses	174 830.42	371 243.75
Recettes	5 185.19	1 420 051.89
Résultat d'exercice	- 169 645.23	
Résultat de clôture 2021	+ 268 757.92	
Résultat de clôture 2022	+ 99 112.69	

N°19/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF REGIE DE CHAUFFAGE 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif de la Régie de Chauffage 2022

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,
19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 23 mars 2023

➤ **Arrête** le compte administratif **Régie de Chauffage 2022** suivant :

	Résultats	Restes à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	416 493.76	
Recettes	366 100.30	
Résultat d'exercice	- 50 393.46	
Résultat de clôture 2021	+ 29 885.59	
Résultat de clôture 2022	- 20 507.87	
<i>Investissement</i>		
Dépenses	411 940.47	32 908.61
Recettes	454 257.18	
Résultat d'exercice	+ 42 316.71	
Résultat de clôture 2021	- 11 439.68	
Résultat de clôture 2022	+ 30 877.03	

N°20/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF REGIE CULTURE ANIMATIONS 2022

M le Maire se retirant de la salle,

M Éric MEYER est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée.

Il soumet au vote le compte administratif de la Régie Culture Animations 2022

Après délibération et examen du compte administratif, le Conseil Municipal,
17 voix pour
00 voix contre
02 abstentions M Georges-Filipe NETO (2)

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 27 mars 2023

➤ **Arrête** le compte administratif **Régie Culture Animations 2022** suivant :

	Résultats	Restes à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	129 019.12	
Recettes	119 220.27	
Résultat d'exercice	-9 798.85	
Résultat de clôture 2021	+ 6 746.08	
Résultat de clôture 2022	- 3 052.77	
<i>Investissement</i>		
Dépenses	0	
Recettes	16 192.23	
Résultat d'exercice	+ 16 192.23	
Résultat de clôture 2021	- 16 192.23	
Résultat de clôture 2022	0	

N°21/2023 – COMPTES DE GESTION 2022

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Considérant que les écritures et les résultats des comptes de gestion sont identiques à ceux des comptes administratifs 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Déclare que les comptes de gestion** dressés, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier du SGC de Gérardmer, pour les budgets Commune, Eau, Assainissement, Forêt, Lotissement, Salles Funéraires, Centre Aqualudique, Régie Municipale de Chauffage, Régie Municipale Culture Animations n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

N°22/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats 2022 suivantes sur le budget primitif **Commune 2023** :

- Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **356 987.39 €**.

- Report en section d'investissement du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **137 573.53 €**

N°23/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET FORET

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats 2022 suivantes sur le budget primitif **Forêt 2023** :

- Report en section de fonctionnement pour reversement au budget communal d'une partie de l'excédent de fonctionnement de clôture pour un montant de **180 455.82 €**

- Affectation en section d'investissement du montant de l'excédent de fonctionnement de clôture restant soit **8 435.05 €**

- Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **6 935.05 €**.

N°24/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET SALLES FUNERAIRES

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats 2022 suivantes sur le budget primitif **Salles Funéraires 2023** :

- Report du résultat de clôture de fonctionnement déficitaire d'un montant de **3 580.22 €**.

- Report du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **12 591.28 €**.

N°25/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats 2022 suivantes sur le budget primitif **Lotissement 2023** :

• Report du résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de **413 587.80 €**.

• Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **654 656.34 €**.

N°26/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET CENTRE AQUALUDIQUE

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats 2022 suivantes sur le budget primitif **Centre Aqualudique 2023** :

• Report du résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de **57 635.28 €**.

• Report du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **99 112.69 €**.

N°27/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET REGIE MUNICIPALE DE CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats 2022 suivantes sur le budget primitif **Régie Municipale de Chauffage 2023** :

• Report du résultat de clôture de fonctionnement déficitaire pour un montant de **20 507.87 €**.

• Report du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **30 877.03 €**.

**N°28/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET REGIE
MUNICIPALE CULTURE ANIMATIONS**

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats 2022 suivantes sur le budget primitif **Régie Municipale Culture Animations 2023** :

• Report du résultat de clôture de fonctionnement déficitaire pour d'un montant de **3 052.77 €**.

N°29/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats suivantes du Budget Eau 2022

• Affectation en section de fonctionnement **du budget Commune** du résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de **193 630.95 €**.

• Affectation en section d'investissement **du budget Commune** du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **47 854.39 €**

**N°30/2023 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** les affectations des résultats suivantes du budget Assainissement 2022

• Affectation en section de fonctionnement **du budget Commune** du résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de **168 354.35 €**.

• Affectation en section d'investissement **du budget Commune** du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **43 680.61 €**.

N°31/2023 – TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES 2023

Le conseil municipal doit fixer les taux des impositions locales directes pour l'année 2023

Pour mémoire ces taux s'établissent comme suit pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : **40.61 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **28.05 %**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2023 les taux 2022 susvisés

Par ailleurs, en 2023, le Conseil Municipal retrouve la possibilité de fixer un taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Ce taux s'établissait en 2022 à **19.69 %**

Après explications et délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **40.61 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **28.05 %**
- Taxe d'habitation : **19.69 %**.

N°32/2023 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **COMMUNE 2023** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	4 536 306 €
Recettes	4 536 306 €

Investissement

Dépenses	2 401 535 €
Recettes	2 401 535 €

N°33/2023 – BUDGET PRIMITIF FORET 2023

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **FORET 2023** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	309 555.82 €
Recettes	309 555.82 €

Investissement

Dépenses	51 435.05 €
Recettes	51 435.05 €

N°34/2023 – BUDGET PRIMITIF CENTRE AQUALUDIQUE 2023

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

18 voix pour
00 voix contre
03 abstentions M FIORELLI, M GRANDEMANGE (2)

➤ **Adopte** le budget primitif **CENTRE AQUALUDIQUE 2023** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	62 635.28 €
Recettes	62 635.28 €

Investissement

Dépenses	4 494 743.75 €
Recettes	4 494 743.75 €

N°35/2023 – BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **LOTISSEMENT 2023** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 801 687 €
Recettes	1 801 687 €

Investissement

Dépenses	2 294 656.34 €
Recettes	2 294 656.34 €

N°36/2023 – BUDGET PRIMITIF SALLES FUNERAIRES 2023

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **SALLES FUNERAIRES 2023** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	14 280.22 €
Recettes	14 280.22 €

Investissement

Dépenses	302 000 €
Recettes	302 000 €

N°37/2023 – BUDGET PRIMITIF REGIE DE CHAUFFAGE 2023

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de Chauffage du 23 mars dernier

➤ **Adopte** le budget primitif **REGIE DE CHAUFFAGE 2023** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	471 628.87 €
Recettes	471 628.87 €

Investissement

Dépenses	1 505 313.61 €
Recettes	1 505 313.61 €

N°38/2023 – BUDGET PRIMITIF REGIE CULTURE ANIMATIONS 2023

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Culture Animations du 27 mars dernier

➤ **Adopte** le budget primitif **CULTURE ANIMATIONS 2023** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 56 000 €

Recettes 56 000 €

N°39/2023 – SUBVENTION CCAS 2023

Comme chaque année, il est proposé au Conseil de verser une subvention de fonctionnement au CCAS.

Son montant s'élève pour l'année 2023 à **13 000 €**

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Attribue** au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de **13 000€** pour l'année 2023

N°40/2023 – PARTICIPATION AU SMIC

Le montant de la participation communale 2023 au Syndicat Mixte pour l'informatisation communale est de **1 350 €**.

C'est une participation budgétaire devant faire l'objet d'une délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la prise en charge budgétaire de la participation au SMIC pour l'année 2023 d'un montant de **1 350 €**.

N°41/2023 – AVENANTS MARCHES DE RESTRUCTURATION DE L'ALTI

Quatre avenants sont présentés par des entreprises intervenantes pour les travaux de restructuration de l'Alti :

- **Avenant n° 1 au lot n°2 Menuiseries extérieures et intérieures** pour un montant de **1 134.00 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise **VAXELAIRE** de **12 586.00 € HT** à **13 720.00 € HT**.
Fourniture de télécommandes pour volets.
Pose de 2 portes et d'une béquille de porte.
- **Avenant n° 1 au lot n°4 Électricité** pour un montant de **- 1 717.37 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise **FMT DIVOUX** de **31 857.62 € HT** à **30 140.25 € HT**. Plus-values : pose de prises et d'une borne extérieure
Moins-values : suppression de prises, d'hublots extérieures et chauffage de chantier.
- **Avenant n° 1 au lot n° 5 PLOMBERIE SANITAIRES** pour un montant de **6 657.10 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise **JEAN GERARD** de **17 852.00 € HT** à **24 509.10 € HT**.
Plus-values : pose d'un chauffe-eau sur le réseau de chaleur, d'un radiateur et remplacement de la barre de relevage
Moins-values : mise en place de 3 ballons d'eau chaude et barre de relevage
- **Avenant n° 1 au lot n° 7 PEINTURES** pour un montant de **156.80 € HT** portant le marché conclu avec l'entreprise **LENOIR** de **5 345.41 € HT** à **5 502.21 € HT**.
Pose d'une toile de verre

Réunie le 07 mars dernier, la Commission Bâtiments a émis un avis favorable à la passation des avenants proposés.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la conclusion des avenants susvisés et autorise M le Maire à les signer.

N°42/2023 – DEMANDE DE SUBVENTION ISOLATION BATIMENT VICTOR HUGO

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert » pour la réalisation des travaux d'isolation extérieure du bâtiment Victor Hugo.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 43 244.50 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour

00 voix contre
00 abstention

➤ **Sollicite** auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert » une subvention pour la réalisation des travaux d'isolation extérieure du bâtiment Victor Hugo d'un montant prévisionnel de 43 244.50 € HT.

N°43/2023 – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2023

La proposition de l'ONF relative aux coupes de bois à assoir au titre de l'exercice 2023 en forêt communale relevant du régime forestier est soumise au Conseil Municipal suivant le tableau annexé au prérapport.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le tableau proposé par l'ONF

➤ **Accepte** la proposition d'état d'assiette des coupes de bois 2023 présentée par l'ONF selon le tableau annexé à la présente délibération.

N°44/2023 – PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2023

L'ONF a fait parvenir une proposition de programme des travaux forestiers 2023, d'un montant estimatif total de **67 810 € HT**.

Réunie le 21 mars dernier, la Commission Environnement a émis un avis favorable à l'exception des travaux suivants qui pourront être réalisés par les Services Techniques Municipaux :

➤ **Travaux d'infrastructure (O.E.T)**

- ✓ Réseaux de desserte : entretien des lisières (route forestière de : Morbieux, chemins du pré Géhin, des Gardes, Gretty, des Russes, du Haut du Roc et Lansau)
- ✓ Travaux connexes d'infrastructures : curage de fossés de la route forestière de Morbieux

➤ **Travaux d'infrastructure (M.O)**

- ✓ Réfection généralisée de route revêtue : route de Morbieux, chemins du Pré Géhin, des Gardes et Gretty
- ✓ Travaux d'entretien de route revêtue : route de Morbieux, chemins du Pré Géhin, des Gardes et Gretty.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Accepte la proposition de l'ONF** de programme des travaux forestiers 2023 à l'exception des travaux précités qui seront réalisés par les Services Techniques Municipaux.

N°45/2023 – CONVENTION DE RESTAURATION LYCEE MALRAUX

Réunie le 07 février dernier, la Commission Vie Sociale a émis un avis favorable à la conclusion d'une convention avec le Lycée MALRAUX pour la restauration des élèves de l'école primaire.

Il est donc proposé au Conseil de conclure cette convention tout en renégociant préalablement le montant de la participation communale aux frais de personnel qui est porté de **13 200 € à 23 310 €** par an.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la conclusion d'une convention avec le Lycée MALRAUX pour la restauration des élèves de l'école primaire.

➤ **Charge M** le Maire de renégocier auprès du Lycée MALRAUX le montant de la participation communale aux frais de personnel.

N°46/2023 – BILAN SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE 2022

Le bilan des accueils Petite Enfance / Enfance / Jeunesse pour l'année 2022 est présenté au Conseil Municipal :

SERVICE PETITE ENFANCE (*Jardin des Lutins*)

➤ **36 657 heures** facturées pour 55 enfants accueillis concernant 52 familles

SERVICE ENFANCE (*Forêt des Elfes*)

Périscolaire :

Moyenne des effectifs :

- Accueil du matin/soir : 22/75 enfants,
- Restauration scolaire : 105 enfants,
- Mercredis Récréatifs : 25 enfants.

Bilan annuel :

- **16 900** inscriptions,

- **41 000** heures de présences,
- **165** enfants différents,
- **90** familles.

SERVICE JEUNESSE

Anim'Ados :

- **545 inscriptions** (*515 en 2021*) dont **325** inscriptions saulxuronnaises et 220 inscriptions extérieures.
- **231 jeunes** différents dont **140** jeunes saulxurons et 91 jeunes extérieurs.

Planet Kids :

- **872 inscriptions** (*553 en 2021*) dont **523** inscriptions saulxuronnaises et **349** inscriptions extérieures.
- **283 enfants** différents dont **182** enfants saulxurons et 101 enfants extérieurs.

Total ALSH 2022 :

- **1 417 inscriptions** (*1068 en 2021*) : **848** inscriptions saulxuronnaises et 569 inscriptions extérieures.
- **514 enfants** différents accueillis : 322 enfants et jeunes saulxurons, 192 enfants et jeunes extérieurs.

Un bilan de fréquentation 2022 est, par ailleurs, présenté pour l'Espace Forme. Depuis l'ouverture le 12 septembre 2022, 157 personnes différentes se sont abonnées à l'espace musculation (81 hommes et 76 femmes) et 100 personnes à l'espace fitness (98 femmes et 02 hommes)

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** des bilans présentés.

N°47/2023 – SUBVENTION RASED

Par courrier reçu le 15 janvier 2023, le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), a fait parvenir sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2023.

La participation sollicitée s'élève à 1.50 € par enfant scolarisé à Saulxures (217 élèves en septembre 2022) soit 325.50 €.

Le montant de cette participation pour 2022 s'élevait à 318 €

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

- **Attribue** au RASED une subvention de fonctionnement d'un montant de **325.50 €** pour l'année 2023.

N°48/2023 – DOTATION SCOLAIRE 2023

Par délibération en date du 27 janvier 2022, le Conseil Municipal avait fixé à 50 € le montant de la dotation scolaire pour l'année 2022.

La Commission Vie Sociale propose au Conseil Municipal d'augmenter la dotation scolaire de 5 €, soit 55 € par élève, pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Porte** le montant de la dotation scolaire à 55 € par élève pour l'année 2023.

N°49/2023 – VENTE DE TERRAIN SCI SBCA

Par délibération du 3 mars 2022, le Conseil Municipal avait autorisé la vente au prix de 1 € le m² d'environ 10.000 m² de terrains au profit des Transports CLAUDEL.

Ces terrains étaient à prendre dans les parcelles BC 238 240 242 et 196 et dans la partie longeant la Route de Malpré.

Les numéros définitifs des parcelles à vendre n'étaient pas encore connus.

M. Anthony CLAUDEL gérant des Transports CLAUDEL ayant constitué une SCI, il souhaite que la vente soit faite au profit de la SCI SBCA dont le siège est à SAULXURES SUR MOSELOTTE, 650 Chemin de la Tournerie.

Le géomètre a transmis le mardi 28 mars dernier les nouveaux numéros de parcelles, à savoir :

- BC 247 : 0a.75ca.
- BC 248 : 3a.11ca.
- BC 249 : 6a.95ca.
- BC 245 : 92a.89ca.
- BC 250 : 9a.56ca

TOTAL 1ha.13a.26ca.

La surface totale vendue étant de 11 326 m², le prix de vente est de 11.326 €

La vente peut donc être conclue avec la clause résolutoire relative à l'installation (aménagement du site, entreposage de matériaux ou matériel et construction fixe ou modulaire) de tout ou partie des activités de l'entreprise Transports CLAUDEL sur le terrain objet de la vente dans un délai de 2 ans à compter de la date de signature de l'acte authentique.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la vente des parcelles susvisées pour une surface totale de 11 326 m² au prix de 11 326 € à la SCI SBCA (650 Chemin de la Tournerie 88 290 Saulxures sur Moselotte)

➤ **Charge** Me CATELLA-notaire à Vagney- de rédiger l'acte de vente et autorise M le Maire à le signer

➤ **Dit** que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur

➤ **Dit** que l'acte de vente devra comporter une clause résolutoire relative à l'installation (aménagement du site, entreposage de matériaux ou matériel et construction fixe ou modulaire) de tout ou partie des activités de l'entreprise Transports CLAUDEL sur le terrain objet de la vente dans un délai de 2 ans à compter de la date de signature de l'acte de vente.

N°50/2023 – RECONDUCTION DE LA CONVENTION ACCUEIL ALSH AVEC LA COMMUNE DE CLEURIE

Par délibération en date du 25 Février 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'établir une convention avec la commune de Cleurie pour l'accès aux ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) organisés par la commune de Saulxures sur Moselotte, convention renouvelée en 2022.

En contrepartie de cet accès, la commune de Cleurie met à disposition un animateur.

Il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2023.

Réunie le 07 février dernier, la Commission Communale Vie Sociale a émis un avis favorable à cette reconduction

Le Conseil Municipal, après explication et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la reconduction pour 2023 de la convention conclue avec la commune de Cleurie pour l'accès aux ALSH de Saulxures sur Moselotte.

N°51/2023 – MISES A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

Après avis favorable de la Commission Animations Associations, il est proposé de mettre à disposition la Salle Polyvalente pour l'organisation des manifestations suivantes :

- **le 26 mai 2023** pour un repas regroupant les sapeurs-pompiers de plusieurs communes organisé par La Caisse d'Entraide et de Reconnaissance des Sapeurs-Pompiers Saulxurons.
- **les 25 et 26 septembre 2023** pour l'organisation par l'association ANIM'EHPAD 70.88 d'un trophée Intervill'âge.
- **le mardi 04 juillet 2023** pour une fête de la musique à destination des résidents de la Maison de Retraite Les Saules.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** les mises à disposition gratuites de la Salle Polyvalente proposées.

N°52/2023 – PROLONGATION DU BAIL MME GANZ

Mme Capucine GANZ, locataire de l'appartement situé au 115 avenue Jules Ferry avait sollicité la résiliation de son bail au 31 mars 2023.

Par courrier du 13 février 2023, elle sollicite une prolongation d'une durée d'un mois avec une indemnisation exceptionnelle liée aux modalités de paiement des charges électriques de l'appartement, l'excluant de fait du dispositif de plafonnement du coût de l'électricité mis en place par le Gouvernement.

Compte tenu du montant acquitté par le locataire, il est proposé, à titre d'indemnisation exceptionnelle sur la durée du bail, de ne pas recouvrer le montant du loyer d'avril s'élevant à 620.99 €.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** la prolongation du bail de l'appartement situé au 115 avenue Jules Ferry au profit de Mme Capucine GANZ jusqu'au 30 avril 2023

➤ **Dit que le montant** du bail du mois d'avril ne sera pas recouvré à titre d'indemnisation exceptionnelle pour les frais d'électricité acquitté par le locataire.

N°53/2023 – PRIME COMMUNALE A LA CONSTRUCTION

Il est proposé au Conseil d'accorder une prime communale à la construction d'un montant de **2 000 €** à M Roger GRANDEMANGE pour la construction d'une maison individuelle au 1 048 route des Amias.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Attribue** une prime communale à la construction de 2 000 € à M Roger
GRANDEMANGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Le Secrétaire,

Le Maire,